

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

COMMUNE DE
LE MONTCEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	12

SEANCE DU 4 JUILLET 2022

DATE DE LA CONVOCATION L'an Deux Mille vingt deux et le 4 juillet à 19 heures 30
28/06/2022

DATE D'AFFICHAGE
28/06/2022

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Antoine HUYNH, Maire.

Présents : Antoine Huynh, Frédéric Thomas, Peggy Viola, Clarence Appell, Brigitte Simon, Joseph Bracco, Patrick Bastien, Fabrice Mermin, Nathalie Jacquier, Benjamin Bou Aziz

Absents et excusés : Jean-Christophe Eichenlaub, Carlos Coelho (pouvoir à Clarence Appell), Cyril Durand (pouvoir à Peggy Viola), Sandra Fiorèse

DELIBERATION N°4 : Association Atelier des Arts

La précédente convention établie entre l'association l'Atelier des Arts et les communes de Grésy-Sur-Aix, Le Montcel, Pugny-Chatenod, St-Offenge et Trévignin étant arrivé à échéance, une nouvelle convention pour les années 2022-2025 est proposée. La participation demandée pour l'année 2022 est de 1 330.90 € qui sera révisable chaque année selon les modalités détaillées à l'article 2.

7 habitants du Montcel sont inscrits à l'Atelier des Arts basé à La Biolle.

En dehors de La Biolle, l'Atelier des Arts n'organise pas de concert ou spectacle sur la commune et n'est jamais présent sur Le Montcel. Les élus trouvent donc que la participation financière demandée est élevée au regard des avantages apportés à la commune. Par ailleurs, le calcul de la participation financière qui est notamment basé sur 1€/habitant paraît inadapté pour les élus.

Cependant, si la commune ne signe pas cette convention, les 7 élèves inscrits seront considérés comme « extérieur » et subiront donc une hausse des tarifs.

Les élus souhaitant tout de même apporter une aide aux pratiques musicales et culturelles, ils sont prêts à renégocier les termes de cette convention avec l'Atelier des Arts.

M. le Maire demande de procéder au vote en demandant qui souhaite approuver la convention et le montant de la participation financière :

Pour : 0

Contre : 11 (Frédéric Thomas, Clarence Appell (pouvoir de Carlos Coelho), Peggy Viola (pouvoir de Cyril Durand), Brigitte Simon, Nathalie Jacquier, Fabrice Mermin, Joseph Bracco, Benjamin Bou Aziz, Patrick Bastien)

Abstention : 1 (Antoine Huynh)

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- de ne pas approuver la présente convention et ne pas approuver le versement de la participation d'un montant de 1 330.90 €.
- de proposer à l'Atelier des Arts de négocier une nouvelle convention avec un nouveau calcul des participations financières des communes.

Fait à le MONTCEL, le 4 juillet 2022

Le Maire,
Antoine HUYNH

Certifié exécutoire Antoine HUYNH,
Le Maire
Transmis en préfecture, le 12/07/2022
Publié, le 12/07/2022

